

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 961

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 31

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« visées »

le mot :

« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.